

FICHE PRE-PROJET LEADER - GAL LOIRE BEAUCE 2014 – 2020

1. ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DU PROJET :

INTITULE	Alliances Paysannes Innovantes et Territoriales pour Réussir le Renouveau du milieu agricole.
NOM STRUCTURE PORTEUSE	ARDEAR Centre : chef de file, ADEAR 45
NUMERO SIRET	40424082200035
ADRESSE	Maison de l'Agriculture Paysanne, Village de l'Arrou, 87A route de Chateaurenault, 41000 Blois
REPRESENTANT LEGAL (NOM, PRENOM, QUALITE)	Daniel GIRARD, co-président
CONTACT PROJET (NOM, PRENOM, FONCTION) + COORDONNEES	Cédric BERNARD Coordinateur ARDEAR Centre 02 54 43 32 94 cedric.bernard@ardearcentre.org Romain COUDERT Animateur ADEAR 45, 02 38 53 45 85 romain.coudert@adear45.org

DESCRIPTIF
DU PROJET

Contexte de l'opération (enjeux, objectifs) :

En 2013, 38 % des actifs agricoles avaient 55 ans ou plus, selon les données Agreste. Le recensement agricole 2010 a montré que 62 % des agriculteurs de plus de 50 ans n'ont pas de repreneur connu.

La transmission des fermes est dès lors une question cruciale pour la filière agricole et le développement durable de nos territoires ruraux.

Pour pallier à la diminution du nombre d'actifs agricoles et accompagner les porteurs de projets (souvent en création d'activité, sur des petites surfaces en maraichage), les actions proposées par l'ARDEAR Centre et les ADEAR répondent à ces enjeux agricoles. Créée notamment par l'ARDEAR et l'ADEAR 45, la structure juridique CIAP (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne) a été mise en place depuis juin 2018

La CIAP Centre Val de Loire propose le portage temporaire de l'activité et le stage paysan créatif qui permettent de se tester en situation réelle dans la posture d'entrepreneur à l'essai, de se rassurer sur les activités d'élevage, de réfléchir à l'installation collective plutôt qu'individuelle, de commencer à commercialiser et dégager du chiffre d'affaire, pour pérenniser plus tard les installations.

Or, il convient désormais de mettre en actions les différentes possibilités qu'offrent ce nouveau statut. **C'est pourquoi l'ARDEAR, chef de file du projet, et l'ARDEAR 45, structure d'accompagnement au plus près du territoire, sollicite le GAL Loire Beauce pour un projet innovant qui mutualisera leurs expériences, et celles des territoires et structures voisines. Ce projet sera mené en coopération avec les GAL Pays des Châteaux et Loches Sud Touraine et aura pour objectif de développer un réseau d'« agriculteurs – tuteurs » sur les territoires en expérimentation.**

- Identifier des tuteurs potentiels

Afin de faciliter l'ancrage territorial et l'insertion dans les réseaux professionnels des porteurs de projet. L'ADEAR 45 identifie des tuteurs potentiels sur le territoire. L'ADEAR 45 les rencontrent afin de bien connaître leurs activités, le déroulement et les conditions de leur installation, leurs compétences diverses et cerner ce qu'ils pourront apporter aux porteurs de projet.

Chaque année, les tuteurs suivront une formation destinée à leur donner les outils nécessaires pour bien accompagner un porteur de projet. Le tutorat n'est en effet pas conçu comme un simple transfert d'informations de personne à personne ; le tuteur « accompagne » plutôt qu'il ne conseille. L'animateur du dispositif est ensuite chargé de mettre en relation les tuteurs et les porteurs de projet.

- Créer et animer des groupes d'appui locaux

L'ADEAR 45 accompagnera le porteur de projet à définir localement, à l'échelle de son bassin de vie, un groupe d'appui local (GAL). Ce groupe peut être initié grâce à deux instances : le comité de suivi et d'accompagnement (CSA) et le comité d'engagement (CE). Le GAL rassemblera des paysans et des citoyens autour du porteur de projet pour l'accompagner techniquement, moralement et l'entourer selon les différentes étapes et problématiques de son installation. La mobilisation

locale et collective est vue comme la clé de l'accompagnement : un accompagnement par le territoire.

L'intérêt du GAL est de regrouper des acteurs (paysans qui ont déjà transmis, voisins paysans, citoyens, élus) autour d'une problématique concrète à l'installation du porteur de projet.

- Associer les collectivités aux multi sociétariats CIAP

Ainsi, l'ADEAR 45 et la CIAP pourront être amenées à :

- Répondre à la demande d'informations des collectivités sur les questions d'installation et de transmission agricole.
- Apporter aux acteurs des territoires (élus, habitants) des éléments de réflexion sur les questions d'installation et de transmission agricole.
- Accompagner les collectivités à élargir leur réflexion à une stratégie agricole territorialisée et au dispositif d'espace test agricole pour sécuriser les installations et les transmissions.

Pour cela, nous pourrions intervenir lors de séminaires d'élus pour apporter des éléments techniques et méthodologiques et créer un outil de communication (de type plaquette) à destination des collectivités afin de les informer des types d'accompagnements pour lesquels elles peuvent solliciter la CIAP.

- Communiquer sur la CIAP

La création d'outils de communication facilitera la connaissance de la CIAP auprès des structures partenaires mais surtout auprès des futurs entrepreneurs à l'essai, des collectivités, des élus... Bref, celles et ceux qui peuvent faire vivre la CIAP dans les groupes d'appuis locaux.

- Coordination, Mutualisation entre Pays et animateurs départementaux

Dans chaque pays, il s'agit d'accompagner la montée en puissance et professionnalisation du dispositif CIAP, la construction d'une fonction de tête de réseau avec des outils adaptés avec une stratégie de communication et de lobbying structuré et organisé en lien avec les réseaux. Sur cette base, l'idée est de structurer un développement mutualisé de réseau, garantir une intégration dans les dispositifs régionaux institutionnels pour structurer une contribution active et efficace.

- Construction, animation et relais d'un plan de formation et d'échanges de pratiques ainsi que d'un développement mutualisé :

- ✓ Echanges de pratiques, analyse et transfert d'expériences sur l'organisation de la mutualisation régionale sur la gestion des outils d'accompagnement et de la gouvernance.
- ✓ Identification des besoins en matière de développement mutualisé (sécurisation de la formation, logiciel de suivi des porteurs de projet : projet/activité/financement, communication, business plans, plan de trésorerie, études de faisabilité, modélisation régionale, plan de formation des agents, partenariat fournisseurs banque assurance, administrations...)

- La capitalisation et la mutualisation viseront :

- ✓ à améliorer les pratiques,
- ✓ à réaliser des gains de temps,
- ✓ à profiter de l'expérience acquise,

La capitalisation ne se limitera pas à la description des faits ou à la compilation des actions. Elle permettra d'identifier, de comprendre et de rendre reproductible et transposable les savoir-faire mis en œuvre qui ont permis d'atteindre les objectifs que l'on s'est fixés. L'ARDEAR Centre en tant que tête de réseau se chargera de la capitalisation et de la mutualisation des expériences.

- Coordination administrative et financière par l'ARDEAR CVL

Spécificité au Pays Loire Beauce

Depuis 2016, l'ADEAR 45 œuvre sur le territoire d'abord dans le cadre du dispositif « ID en campagne » puis à partir de 2018 dans le cadre de « A VOS ID ». Ces dispositifs ont permis de structurer l'accompagnement et notamment aboutir à la création de la CIAP.

Aujourd'hui l'accompagnement de l'ADEAR 45 est sollicité sur le territoire pour des créations et des reprises de ferme. Au regard des problématiques agricoles propre au territoire, l'ADEAR 45 a ciblé les enjeux suivants : le maintien et le développant de l'élevage, et la transmission des fermes existante.

Améliorer la transmissibilité des fermes

Globalement nous constatons une augmentation de la taille des exploitations agricoles, tant par les capitaux que par les surfaces cultivées. La taille de ses structures interroge aujourd'hui quant aux possibilités de reprise de la production. Afin de faciliter les transmissions des fermes existantes, l'ADEAR 45 accompagne les agriculteurs et restructurer leurs fermes en développant de nouveaux atelier à forte valeur ajouté. Notamment grâce à des productions labélisées, des ateliers de transformation ou de la vente directe.

Ainsi, dans le cadre de ce projet l'ADEAR 45 mobilisera les acteurs locaux afin de faciliter l'installation de projet de diversification et de vente directe sur les structures existantes.

Le projet s'attachera à créer des synergies avec les actions agricoles en cours sur le territoire

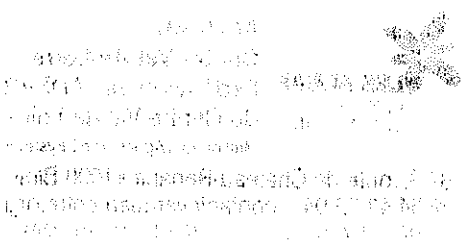
Agriculture, changement climatique et évolutions de pratiques

Le Pays a souhaité engager une démarche de recherche – action participative pour accompagner les agriculteurs du territoire vers des évolutions de pratiques dans un contexte d'évolution du climat.

Le Pays a été accompagné par le « GERDAL – Groupe d'expérimentation et de recherche pour le développement et les actions locales » pour mener à bien ce projet. La volonté est d'engager une démarche territoriale collective partant des préoccupations des agriculteurs. L'enjeu est de définir ensuite un dispositif « concret » de travail avec les agriculteurs, et avec les autres acteurs et instances concernées et compétentes. L'objectif est de déboucher vers un plan d'actions.

Maintenir et développer l'élevage

	<p>Face aux changements climatiques et aux pratiques agricoles polluante, maintenir et développer l'élevage sur le territoire représente une opportunité.</p> <p>Les surface enherbées, nécessaires à l'alimentation des troupeaux, permettent de reposer les sols, tout en étant valoriser économiquement. La fumure produite par les ruminants est une alternative intéressante aux engrais de synthèse. Enfin, les troupeaux permettent de valoriser des terres trop pauvres, trop humide pour être cultivées. Pourtant les difficultés quant à la création et la reprise d'atelier d'élevage sont nombreuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accès au foncier et aux bâtiments agricole, - l'astreinte inhérente au métier d'éleveur, - les investissements lourds qu'il représente, - la pression exercée par le grand gibier <p>Au cours de nos actions, en créant une animation territoriale autour de projets d'installation agricole en élevage, l'ADEAR 45 souhaite faciliter leurs installations et ainsi contribuer à l'évolution des pratiques agricoles capables de relever les défis du changement climatique.</p> <p><i>Démarche territoriale et accompagnement pour l'approvisionnement en produits locaux, de saison et/ou issus de l'agriculture biologique</i></p> <p>Le Pays s'est également donné pour objectif de développer l'approvisionnement en produits locaux, de saison et/ou biologiques dans la restauration collective grâce à un dispositif opérationnel d'accompagnement vers l'action des établissements du territoire. Dans le cadre de cette démarche, le Pays entend également mettre en relation acheteurs et producteurs. Une première rencontre a ainsi eu lieu en novembre 2019. Un second rendez-vous, potentiellement a plus grande échelle est en réflexion.</p> <p><i>Améliorer la transmissibilité des fermes</i></p> <p>L'ADEAR 45, accompagne de nombreux projet en agriculture biologique et en vente directe. Pourtant, malgré l'offre existante d'exploitation à reprendre ils sont nombreux à ne pas trouver de ferme compatible avec leurs projets.</p> <p>Grâce à l'animation territoriale développés dans le cadre de ce projet l'ADEAR 45 mobilisera les acteurs du territoire afin d'accompagner des binôme d'agriculteurs et porteurs de projet afin de développer des ateliers de diversification sur les fermes et ainsi faciliter leur transmission.</p>
<p>LOCALISATION</p>	<p>Les actions du projet se dérouleront sur l'ensemble du territoire du Pays Loire Beauce</p>



2. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Charges TTC		Produits TTC	
Animation territoriale de l'installation progressive ADEAR 45 (45 jrs x 251,14 €)	11301,30€	Région Centre Val de Loire MFA	2360,00€
Coordination et communication du projet de coopération ARDEAR Centre (45 jrs x 248,24€)	3498,60€	LEADER	9625,00€
		Autofinancement (20%)	2814,90€
TOTAL	14799,90€	TOTAL	14799,90€

3. RATTACHEMENT A LA STRATEGIE DU GAL LOIRE BEAUCE :

❖ Fiche action concernée :

- N°1 → un réseau prospectif durable
- N°2 → Efficacité énergétique
- N°3 → Continuités écologiques et consommations durables
- N°4 → Agriculture durable
- N°5 → Culture
- × N°6 → Coopération - Thématique de coopération : **Agriculture durable**

❖ Liens avec la transition énergétique et écologique du territoire du GAL :

Maintenir et développer le nombre de ferme sur le territoire est un enjeu en terme de transition énergétique et écologique. Cela permet de rapprocher les lieux de productions et de consommation. Par ailleurs, accompagner le développement de fermes permet d'augmenter le nombre d'actif à l'hectare et contribuer au développement d'une agriculture moins consommatrice en produit pétrolier. Enfin, par son histoire l'ADEAR accompagne principalement des projets agricoles hors cadres familiaux, porté par des personnes souvent en reconversion professionnelles désireuse de développer des projets aux convictions environnementales fortes (labellisation AB par exemple), et souvent en vente directe et en circuit court.

En soutenant la mise en place d'exploitations à taille humaine, créatrices d'emploi, garantes du dynamisme des territoires, l'ADEAR 45 grâce à la CIAP, souhaite répondre aux attentes sociétales en matière d'environnement, de consommation responsable, de développement économique et solidaire.

Je certifie avoir pris connaissance que cette fiche pré-projet et la transmission du certificat SIRET et de l'IBAN/BIC permettent de recevoir un accusé de dépôt de dossier et de rendre éligible à la date de réception les dépenses liées au projet. Toutefois, ceci n'assure pas l'obtention de la subvention et n'exclut pas le dépôt du formulaire de demande d'aide et la transmission de l'ensemble des pièces demandées pour une instruction du dossier et un passage en Comité de programmation pour avis final.

Date : le 27 janvier 2020
Nom du représentant de la structure : Daniel GIRARD,
Fonction : co-président
Signature et cachet :


LES ADEAR
CENTRE
VAL-DE-LOIRE
ARDEAR
Centre Val-de-Loire
Fédération des ADEAR
du Centre Val-de-Loire
Maison de l'Agriculture Paysanne
87 A route de Château-Renault 41000 Blois
02 54 43 32 94 // contact@ardearcentre.org
SIRET : 404 240 822 00035 - N° OF : 24410107341

ARGUMENTAIRE CONCERNANT LA CONTRIBUTION DE VOTRE PROJET AUX CRITERES DE SELECTION

1. Contribution à la stratégie	
En quoi votre projet s'inscrit dans la transition énergétique et écologique du territoire ?	<i>L'ADEAR a pour but la promotion et le développement de l'Agriculture Paysanne, c'est-à-dire d'une agriculture qui permette à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une ferme à taille humaine une alimentation saine et de qualité, et ce sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Ainsi, maintenir et développer le nombre de ferme sur le territoire est un enjeu en terme de transition énergétique et écologique. Cela permet de rapprocher les lieux de productions et de consommation, ainsi améliorer les liens entre agriculteurs et citoyens. Par ailleurs, accompagner le développement de fermes permet d'augmenter le nombre d'actif à l'hectare et contribuer au développement d'une agriculture moins consommatrice en produit pétrolier.</i>
Les thématiques énergie, eau et biodiversité sont-elles incluses dans votre projet ? Si oui, comment ?	<i>En accompagnement les projets de création reprise en agriculture paysanne, l'ADEAR 45 mobilise les futurs paysans à s'interroger sur la résilience de leurs système de production. Ce questionnement fait partie de l'accompagnement globale du projet, ainsi les groupes d'appui locaux (GAL) et comité d'engagement (CE) sont notamment amené à travailler avec le porteurs de projet sur leur accès et leur impact sur la ressource en eau, sur la gestion de la diversité de leurs productions et leur dépendances aux produits pétroliers.</i>

<p>En quoi votre projet répond aux objectifs et effets attendus de la fiche action n° 4 "agriculture durable" (Objectifs stratégiques : <i>Une agriculture durable, adaptée et actrice de la transition</i> <i>Des pratiques durables pour tous</i>)</p>	<p><i>En accompagnant l'ensemble des projet de création et de reprise de ferme dans une démarche d'agriculture paysanne, l'ADEAR 45 interroge les pratiques des futurs agriculteurs afin notamment que leurs projet leur permettent de travailler avec la nature (gestion de la fertilité, des pesticides, et des produits vétérinaires, protection de la ressources en eau, gestion de l'espace et des risques de pollution), d'assurer une qualité de leurs produits (notamment dans le respect des cycles naturels et du bien être animal), et de réfléchir à leur autonomie notamment énergétique.</i></p>
<p>2. Structure porteuse du projet</p>	
<p>Quels sont les objectifs poursuivis par votre structure via ce projet ? (lien avec vos missions et objectifs stratégiques)</p>	<p>L'ADEAR a pour but la promotion et le développement de l'Agriculture Paysanne, c'est-à-dire d'une agriculture qui permette à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une ferme à taille humaine une alimentation saine et de qualité, et ce sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Ainsi, maintenir et développer le nombre de ferme sur le territoire est un enjeu en terme de transition énergétique et écologique. Ainsi, grâce à ce projet nous sécurisons des installations agricoles, contribuons au renouvellement dess génération agricole et ainsi développons l'Agriculture Paysanne.</p>
<p>2. Contenu du projet</p>	
<p>En quoi votre projet est-il fédérateur ? (partenariats développés, gouvernance...)</p>	<p><i>Les instances créées dans le cadre de ce projet (groupes d'appui locaux, et comité d'engagement) ont pour but de fédérer un maximum d'acteur autour d'une installation agricole. Ainsi, ce projet permettra de mobiliser agriculteurs, citoyens élus, associations locale autour de problématiques agricol.</i></p>

<p>Pourquoi avez-vous choisi cette échelle d'intervention ?</p>	<p><i>Le projet intervient à deux échelles territoriales différentes : au niveau du Pays et au niveau de la région. L'échelle territoriale du Pays permet de mobiliser les acteurs tant sur leur lieu de vie et leur lieu professionnelle, il est idéal pour les échanges humains interpersonnels et pour la connaissance du territoire des parties prenantes (opportunités foncières, réseaux de commercialisation, etc.) L'échelle régionale, nous permet quant à elle de mutualiser nos pratiques, prendre du recul sur les actions et ainsi les analyser au regard de l'expertise de nos pairs.</i></p>
<p>Quelle expertise est apportée au projet pour assurer sa qualité ? (compétences internes, démarche d'aide à la décision, partenaires, AMO...)</p>	<p><i>Depuis 2011, l'ADEAR 45 accompagne la création et la reprise de fermes. Cet accompagnement est enrichi grâce à une mutualisation des pratiques et des dispositifs des ADEAR grâce à l'ARDEAR Centre Val de Loire. Dans le cadre du projet, les compétences internes seront enrichies grâce à l'expertise développée par les ADEAR et cette démarche de mutualisation des pratiques.</i></p>
<p>3. Effet sur la dynamique Leader</p>	
<p>Comment prévoyez-vous de valoriser l'action ? Votre expérience peut-elle être utile pour d'autres acteurs locaux ou initie-t-elle d'autres projets ?</p>	<p><i>Dans le cadre du projet des outils de communication seront développés auprès de l'ensemble des parties prenantes futures : entrepreneurs à l'essai, des collectivités, des élus... Bref, celles et ceux qui peuvent faire vivre la CIAP dans les groupes d'appuis locaux. Cette expérience permettra de consolider le modèle économique de la CIAP et ainsi faciliter de nouveaux projets de création et de reprise de ferme.</i></p>
<p>Quelles sont vos perspectives suite à ce projet ?</p>	<p><i>Ce projet permettra d'amorcer le modèle économique de la CIAP : l'activité économique des personnes hébergées par la structure permettra à la structure d'être plus solide pour accueillir de nouveaux projets d'installation.</i></p>